



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

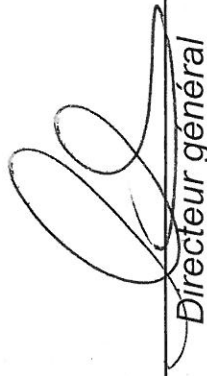
AUX RÉSIDENTS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES  
DONNÉ, par le soussigné Directeur général de  
la susdite municipalité, QUE :

le budget de la Municipalité de Pontiac pour l'année 2013  
ainsi que le budget triennal d'immobilisation seront adoptés  
le 18 décembre 2012 à 20h00.

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 7<sup>e</sup> jour de décembre, en l'an deux  
mille douze.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général

(English on reverse side)

**CERTIFICAT de PUBLICATION**

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié  
l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30  
et 16h00, le 7<sup>e</sup> jour de décembre deux-mille douze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour de décembre deux-mille douze.

  
\_\_\_\_\_  
Sylvain Bertrand  
Directeur général